



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENT

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement suivant, qui ont été adoptés lors de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2024 :

- Projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2024-R-320 amendant le règlement 2023-R-301 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajouter des mesures permettant d'atténuer les effets des îlots de chaleur »
- Projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2024-R-321 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux »

Ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet du règlement 2024-R-320 est d'ajouter des objectifs et des critères d'analyse d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le but d'imposer la mise en place de mesures permettant d'atténuer les effets des îlots de chaleur.

L'objet du règlement 2024-R-321 est d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement, d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un promoteur et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux. Ce règlement établira la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

L'assemblée de consultation sur ces projets de règlement se déroulera **le mercredi 29 mai 2024, à 18 h 30** à la salle du Conseil situé au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Lors de cette assemblée, les projets de règlement seront expliqués ainsi que les conséquences de ceux-ci et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre. Vous pouvez consulter les projets de règlement sur le site internet dans la section *Avis publics et règlements*. Si vous avez des questions, veuillez contacter Janie Rondeau, conseillère à l'urbanisme et à la réglementation par courriel au urbanisme@msdsr.com ou par téléphone au 450-787-2244 au poste 4.

Les projets de règlement sont aussi disponibles au Bureau municipal situé au 129, avenue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, CE 7^E JOUR DE MAI 2024.

Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier